

R 338 A – 18.11

Résolution du Conseil municipal de Vernier

relative à l'objet suivant

À VOS BRANCARDS ?

le Conseil municipal

déclare :

prendre acte de la mise en place de CPRR (Concept de prévention et de réduction des risques) et de CMS (Concept médico sanitaire) lors de manifestations, avec la nécessité pour le personnel sanitaire encadrant d'avoir le niveau minimum IAS 2, selon une décision de l'Inter Association de Sauvetage suisse.

